

M. 16

R 17 MAI 2001

Rapport de la commission chargé d'étudier le préavis 44/01

Concerne: demande de crédit de Fr. 351'000.— pour la mise en place de conteneurs enterrés.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Messieurs Pierre Hanhart, Claude Previdoli, Paul Pythoud, Gilbert Roulin et Pierre Sieber (rapporteur), s'est réunie à deux reprises, les 2 et 9 mai 2001. Madame Elisabeth Kneubuhler a participé à la première réunion et a répondu aux questions de la commission.

Les buts visés par la Municipalité sont d'une part la rationalisation du système de ramassage des déchets ménagers, en cela elle répond au souhait de la commission du préavis 8/98. D'autre part, la poursuite de l'opération « Village propre ». Les avantages en terme de propreté l'emportent largement sur les inconvénients de l'ancien système.

Les emplacements ont été choisis en fonction de la densité de la population et des possibilités d'implantation; de la topographie du sous-sol (absence de conduite) et dans la mesure du possible, sur les emplacements des conteneurs actuels. La plupart des conventions, là où elles sont nécessaires sont signées ou en voie de l'être.

Lors de l'élaboration de nouveaux plans de quartier, la Municipalité exigera l'installation de ce système aux frais des futurs propriétaires.

La progression du tonnage des déchets ménagers des trois dernières années est la suivante 799 t. en 1998, de 850 t. en 1999, de 885 t. en 2000. Avec ces 30 conteneurs additionnels les besoins de la commune, sont couverts. La majorité des conteneurs seront vidés une fois par semaine. Toutefois, pendant la période d'adaptation et en fonction des besoins, cette fréquence sera variable.

La commune de Nyon notamment a également équipé certains quartiers avec le système « Atlantis ». D'autres communes de la région étudient aussi ce projet. Ainsi quelques transporteurs vont acquérir les camions de ramassage adapté au nouveau système.

Remarques et suggestions de la commission

Le choix des emplacements et le nombre de conteneurs devraient être revu dans les quartiers suivants chemins des Mouilles et de Sous le Bois, de la Bruyère, en Trembley. L'optimisation de la fréquence, en terme de ramassage et de coût, sur la base du système de contrôle embarqué du camion devraient être analysé de manière approfondie. Une information destinée à la population de Prangins lors de la mise en service du nouveau système. Plusieurs fois, si nécessaire par le biais d'un tous ménage, en insistant, si cela est possible, sur la bonne volonté des gens, que requièrent tous changements d'habitude.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- Vu le préavis No 44/01 relatif à la demande d'un crédit de Fr. 351'000.— pour la mise en place de conteneurs enterrés,
- Lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

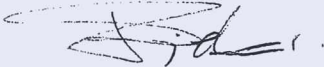
DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 44/01 concernant une demande de crédit de Fr. 351'000.— pour la mise en place de conteneurs enterrés,
- 2/ d'accorder un crédit de Fr. 351'000.— pour la réalisation de ces travaux,
- 3/ de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des Finances, (conformément aux dispositions de l'article 17, lettre h), du règlement du Conseil communal,
- 4/ de répartir l'amortissement de Fr. 351'000.— sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr. 11'700.—.

Prangins le 9 mai 2001.

La commission

Pierre Sieber
(rapporteur)



Pierre Hanhart



Claude Previdoli



Paul Pythoud



Gilbert Roulin

